

Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 09 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

Point soumis pour approbation :

- Procès-verbal du CSAL du 23 janvier 2023.
- Procès-verbal du CTL du 15 novembre 2022.

Points soumis au vote

- Déménagement du service amendes sur le site de Saint-Louis

Points pour information

- Bilan d'activité des CDL et SGC – partenariats SPL
- Exécution du budget 2022 de la DDFiP – perspective 2023
- Attractivité : plan d'action départemental
- Plan de transition 2023-2025 de la DGFIP : point d'étape et perspectives au niveau local

- Questions diverses.

Les organisations syndicales, FO, Solidaires et La CGT ont lu 2 droits d'alerte :

- Alerte sur les conséquences de GMBI
- Alerte sur les conditions de travail au SGC Poitiers Extérieur

La CGT a lu une déclaration liminaire.

Mme la Directrice n'a pas de réponse par rapport à notre liminaire car il s'agit de politique nationale. Pourtant nous avons demandé un point sur le SDIF, sur GMBI et un bilan des SGC et leurs antennes.

Cependant elle nous annonce une diminution des suppressions d'emplois avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens (le COM). En septembre 2023 le département connaît encore 24 vacances. 7 A stagiaires sont prépositionnés pour rejoindre la Vienne (dont 1 SDIF) et 12 B.

Pour la CGT les problèmes d'effectifs sont de la responsabilité directe de la DG : suppression d'emploi importante ces dernières années, un recrutement insuffisant, une gestion à court terme sans tenir compte des départs à la retraite prévisibles des « baby-boomers »...

En réponse à notre liminaire sur les visites de services, Mme la directrice certifie être à l'écoute des services, de leurs difficultés et essayer d'apporter son soutien.

Ne soyons pas naïfs, pour la CGT certains chefs de service passent avant la directrice pour donner des directives ou exercent des représailles après. On va vers un point de non-retour. Il faut faire cesser le « management par la peur ».

La directrice indique que les agents se sont exprimés lors de la réunion SIP de demain et qu'un compte rendu va être publié sur Ulysse 86. Un groupe de travail sur l'accueil du SIP va être créé. C'est la grande mode entendre mais ne pas écouter !

Pour La CGT, le projet SIP de demain, tel qu'annoncé dans la note de la DG du 16 mai 2023 est de transformer l'accueil du SIP en une MFS. Pour Mme la Directrice on ne change pas les compétences, on articule avec des services externes.

Mais pour GMBI tout va bien, la direction se félicite que 92% de la population est à jour de la déclaration GMBI et partiellement pour les collectivités locales et les grands propriétaires.

Quid de la souffrance des agents !



Mais tout va bien, au 01/09, malgré le déficit d'un A, un surnombre, un vacataire, un agent de la DDT sont là ! 2 recrutements contractuels de 1 an et l'arrivée d'un autre agent de la DDT sont attendus !
Et puis les autorisations des travaux d'urbanisme ont été suspendues depuis mai et ce jusqu'à octobre pour éviter une surcharge de travail mais ce n'est que reculer pour mieux sauter.
La DG essaie de traiter les problèmes informatiques de GMBI ! Cela n'aurait-il pas du être fait avant la mise en place de GMBI !

Concernant le SGC Poitiers Extérieur, Mme la directrice nous rappelle que le sujet a été longuement évoqué lors du Comité Social d'Administration – Formation Spécialisée du 28/09/23. La création d'un SGC sur 2 sites, décision encouragée par le préfet, complique le fonctionnement du service. Les facilités techniques (TOIP, serveur...) ne sont pas au rendez-vous. Et comme toujours une grande partie des problèmes viennent de Eaux de Vienne. Il est vrai que Eaux de Vienne n'est pas le meilleur des ordonnateurs. Mais tous ces problèmes, comme la fiabilité des tiers, problème de facturation pendant 1 an..., étaient connus depuis longtemps.
La direction est heureuse d'annoncer l'encaissement des chèques à la direction et la mise en place du paiement de masse. Paiement de masse qui provoque déjà des problèmes et qui va devoir réparer ? les agents.

Pour la CGT, relancer l'automate des poursuites avant l'été est une erreur. Non seulement de nombreuses sommes sont sur comptes d'attente mais en plus le personnel est à effectif réduit pour l'été. Moralement les agents sont impactés par un conflit de valeur.

La CGT a reproché à Mme la directrice de porter plus d'intérêt aux taux de recouvrement qu'aux agents. La situation sur le management, l'organisation et les problèmes d'ordonnateur ont déjà été signalés que ce soit pendant la préfiguration, lors d'instances ou de bilatérales.

Mme la Directrice n'est pas venue voir les agents de Neuville depuis la création du SGC. Est-ce trop loin ?

Quant au calibrage RH, le SGC Poitiers extérieur sera prioritaire mais le mouvement des sorties d'école n'est pas fiabilisé. Prime attractivité pour le poste en 2024 ?

Par rapport au droit d'alerte, la direction envisage de faire rapidement des réunions avec les agents au retour du chef de poste. Lorsque FO évoque le problème avec le chef de poste, le besoin d'un management bienveillant, la directrice reste sans réponse.

La CGT dénonce de nouveau le problème de management dont la direction ne veut pas tenir compte. Cela a provoqué une hémorragie dans le personnel au dernier mouvement. Ce qui va poser un véritable problème de tutorat. Quand la plupart des « sachants » fuient un service, c'est qu'il y a un véritable problème d'écoute et d'organisation.

Mme la directrice reconnaît que le management est direct et brutal. Des réunions avec le chef de poste du SGC ont lieu pour un suivi régulier du service et apporter un soutien important. Pour quel résultat ?

Lorsque les OS ont annoncé qu'elles ne signeraient pas les PV jusqu'au vote du RI, la direction a menacé de s'abs tenir de les rédiger.

Points soumis pour approbation : Les PV : les OS se sont abstenues.

Point pour vote : déménagement des amendes.

Les arguments de la direction ont été :

- Renforcer la mission et travailler sur l'accueil
- Tout le SGC sur le même site
- Pour une question de sécurité

Un accueil restera maintenu sur Riffault.

Pour les OS, l'agent va être seul face à des débiteurs difficiles, que va-t-il se passer lorsque cela sera un homme qui refuse de parler aux femmes ? comme cela s'est déjà produit. Lorsque la personne qui se présente est bien connue de l'agent ? Lorsque la personne à l'accueil n'est pas habilitée à signer les documents ?

Les agents sont contre. Ils ont plus de relation avec les services de la direction qu'avec le SGC de Poitiers.

Le service fonctionne très bien en l'état actuel, il a de bons résultats pourquoi risquer de tout casser ? Le seul vrai argument est de regrouper tout le service dans un seul endroit.

La CGT demande pourquoi ne pas rattacher le service des amendes à la direction ou bien créer une trésorerie amende comme c'est le cas dans d'autres départements avec un effectif parfois identique à celui de la Vienne. Cette proposition reçoit une fin de non-recevoir de la part de la directrice.

Toutes les OS ont voté contre à l'unanimité.

Points pour information :

- CDL et SGC : le bilan est certes rassurant mais pas si éloigné du quotidien d'un chef de poste.

La CGT relève que les CDL accompagnent les collectivités dans le cadre de la RGP mais quid des agents qui restent dans l'expectative ? Mme la directrice répond que des notes, en direction des agents, ont été différées dans l'attente de listes de pièces justificatives.

- Attractivité :

Pour les OS il ne peut pas y avoir d'attractivité si les agents en place sont désabusés. 45% seulement des agents conseilleraient la DGFIP. Il faut aussi prendre soin des nouveaux arrivants. Beaucoup de lauréat du concours ayant un diplôme élevé restent là en attendant mieux. On ne propose plus de projet de carrière aux agents. Pour la CGT on peut se demander si la vision de la TG de notre travail n'est pas essentiellement fiscale. En effet d'après les documents des cours sont assurés sur des thématiques essentiellement fiscales.

Mais nous sommes sauvés, il y a la campagne nationale « qui mieux que vous », nous sommes dans les salons d'étudiants, à la sortie des écoles !! Mais finalement si les finances publiques ne sont attractives c'est presque de notre faute, nous ne savons pas nous impliquer et promouvoir notre administration.

- Budget :

Tous les crédits ont été consommés. La direction est à la recherche de financement pour rénover les bâtiments. Les loyers récupérés par la fermeture des trésoreries repartent à la centrale. Les frais de déplacement des EDR sont rationalisés par une organisation par zonage.

Pour la CGT la faible indemnisation touchée en cas de télétravail ne compense pas le déport des charges vers les agents surtout avec l'inflation très importante sur les fluides.

Les OS ont demandé lors de précédentes instances le montant de la rétribution des buralistes. Mais cela est sans réponse jusqu'à maintenant.

- Plan de transition :

Des questionnaires à destination des agents sont envoyés pour recenser les usages des déplacements pour élaborer un plan mobilité.

Le chauffage de Civray va être remplacé par des pompes à chaleur d'ici fin novembre.

Des toits terrasses vont être remplacés pour permettre la pose de panneaux photovoltaïques.

Le budget participatif a été dirigé vers le tri des déchets.

- Questions diverses :

- La CGT demande ou en est la rationalisation du RDC de Châtelleraut. Au CSA de juin cela n'était qu'une possibilité et maintenant nous apprenons que tout est bouclé ! Le CIO va s'installer, prendre la salle de réunion réfrigérée, un bout de l'accueil et le bureau de l'adjointe. La future salle de réunion, à l'étage va-t-elle être réfrigérée ? Un cheminement handicapé est-il prévu ? Il semble que oui.

La cantine va fermer au départ de l'agent Berkani, les agents bénéficieront de tickets restaurants.

- La CGT demande si le recouvrement va partir du SIE vers les PRS. Une expérimentation est en cours dans certains départements. La directrice nous a répondu que la décision n'était pas tranchée. Depuis nous savons que la Vienne ne sera pas expérimentatrice.

Reconvocation le 16/10/2023 sur le point soumis au vote : le déménagement des amendes.

Cette reconvocation ne doit que nous faire changer d'avis. A aucun moment la direction ne tient compte de nos arguments pour revoir sa copie.

Vote contre à l'unanimité.

Le déménagement est prévu au 1^{er} janvier. Encore un déni de démocratie.